

ACTION URGENTE

UNE ENQUÊTE DOIT ÊTRE OUVERTE SUR L'HOMICIDE D'UN JOURNALISTE RWANDAIS

Le journaliste rwandais Jean-Léonard Rugambage a été tué le 24 juin. Les autorités doivent mettre en place une commission indépendante chargée d'enquêter sur cet homicide et veiller à ce que les autres journalistes puissent travailler en toute sécurité.

Jean-Léonard Rugambage, rédacteur en chef adjoint d'un journal rwandais, *Umuvugizi*, a été abattu le 24 juin 2010 devant chez lui, près de Kigali – la capitale rwandaise. C'est le premier journaliste rwandais tué depuis plusieurs années.

Jean-Léonard Rugambage a regagné vers 22 heures son domicile de Nyamirambo, une banlieue de Kigali. Il a été abattu au moment où il atteignait le portail. Jean-Bosco Gasasira, le rédacteur en chef d'*Umuvugizi* actuellement en exil, a déclaré que les témoins ayant entendu les coups de feu avaient vu un inconnu s'enfuir à bord d'une voiture. Des policiers sont arrivés sur les lieux peu après, mais Jean-Léonard Rugambage était déjà mort.

La police rwandaise a confirmé que le corps de cet homme se trouvait toujours à l'hôpital de la police de Kigali et ne serait rendu que plus tard pour les obsèques. Une enquête de police a été ouverte.

Jean-Léonard Rugambage menait des investigations sur l'homicide par arme à feu de l'ancien chef d'état-major de l'armée rwandaise, Kayumba Nyamwasa, commis à Johannesburg (Afrique du Sud) le 19 juin 2010. *Umuvugizi* avait publié un article en ligne le 24 juin 2010 – jour de l'homicide de Jean-Léonard Rugambage – affirmant que des agents des services de renseignement rwandais étaient mêlés à cette affaire. Dans les jours précédant sa mort, Jean-Léonard Rugambage avait indiqué à ses collègues qu'il avait l'impression que la surveillance dont il faisait l'objet s'était intensifiée.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités rwandaises à veiller à ce qu'une autopsie du corps de Jean-Léonard Rugambage soit pratiquée par des experts médicaux indépendants ;
- priez-les instamment de mettre en place une commission chargée d'enquêter sur l'homicide de cet homme ;
- demandez-leur de faire en sorte que les auteurs présumés de ce crime soient jugés dans les meilleurs délais et conformément aux normes internationales d'équité des procès ;
- appelez-les à garantir publiquement que tous les journalistes rwandais puissent travailler librement, en toute indépendance et sous la protection totale de l'État.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 6 AOÛT 2010 À :

Président de la République :

Paul Kagame
Bureau du président
BP 15
Village Urugwiro
Kigali
Rwanda
Fax : +250 572431

Formule d'appel : *Dear President Kagame, / Monsieur le Président,*

Commissaire général de police

Emmanuel Gasana
Commissaire général
Police nationale rwandaise
Kigali
Rwanda
Fax : +250 58 66 02

Formule d'appel : *Dear Commissioner General, / Monsieur le Commissaire général,*

Procureur général

Martin Ngoga
Parquet national
BP 1328
Kigali
Rwanda

Fax : +250 589 501

Formule d'appel : *Dear Prosecutor General, / Monsieur le Procureur général,*

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Rwanda dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE ENQUÊTE DOIT ÊTRE OUVERTE SUR L'HOMICIDE D'UN JOURNALISTE RWANDAIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La parution du journal de Jean-Léonard Rugambage, *Umuvugizi*, a été suspendue d'avril 2010 jusqu'après l'élection présidentielle rwandaise, prévue pour août 2010. Le Haut Conseil des médias (HCM) – une instance de régulation alignée sur le gouvernement – a suspendu *Umuvugizi* pendant six mois au motif que le journal avait incité à l'opposition antigouvernementale et divisé l'armée. *Umuseso*, un autre journal privé, a également été interdit pendant six mois. Le Haut Conseil des médias a ensuite saisi les tribunaux afin d'obtenir une interdiction permanente de ces deux publications. Après sa suspension, *Umuvugizi* a continué à paraître sur son site Internet, lancé en mai. Cependant, celui-ci n'était pas accessible depuis le Rwanda.

Jean-Léonard Rugambage est devenu rédacteur en chef par intérim d'*Umuvugizi* après que le rédacteur en chef titulaire, Jean-Bosco Gasasira, a fui le Rwanda en avril 2010 car il avait reçu des menaces à la suite de la suspension du journal. Cet homme avait été violemment agressé en février 2007 par des inconnus armés de barres de fer. Avant cette attaque, il avait aussi publié plusieurs articles critiquant le Front patriotique rwandais (FPR) – parti politique au pouvoir.

Ces dernières années, des journalistes rwandais travaillant pour des médias indépendants ont été fréquemment menacés et agressés physiquement. Certains ont également fait l'objet de sanctions pénales destinées à étouffer la liberté d'expression. Aucun homicide de journaliste n'a été signalé récemment au Rwanda, mais plusieurs ont fui le pays pour des raisons de sécurité.

Le meurtre de Jean-Léonard Rugambage survient au moment où la latitude dont dispose le journalisme indépendant se trouve de plus en plus restreinte à l'approche de l'élection présidentielle d'août 2010. Amnesty International a appelé les autorités rwandaises à respecter les droits à la liberté d'association et d'expression, ainsi qu'à garantir que les journalistes puissent travailler librement, en toute indépendance et sous la protection de l'État.

AU 143/10, AFR 47/004/2010, 25 juin 2010

